

Professionnel du Gaz : nouvelle réglementation applicable depuis le 01 janvier 2020

Durée : 7 heures - à distance

Public concerné :

- Professionnels du secteur plomberie, chauffage ou génie climatique
- Installateurs, maîtres d'œuvre

Prérequis :

- Parler, lire et écrire français
- Maîtriser les calculs mathématiques de base (addition, soustraction, multiplication)
- Connaître les installations gaz, de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage
- Disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone et d'une connexion internet.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur expert sélectionné pour ses compétences techniques, pédagogiques et digitales
- Formation à distance (visioconférence, synchrone) alternant apports théoriques, études de cas pratiques et mises en situations.
- Interactions régulières entre le formateur et les stagiaires grâce aux fonctions de la plateforme de visioconférence.
- Support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Contrôle permanent des conditions techniques de déroulement de l'action de formation par le formateur.
- Enregistrement des temps de connexion de chaque stagiaire.
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action.
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation d'assiduité.

Objectifs : à l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les évolutions des règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes
- Mettre en pratique les bases techniques et réglementaires indispensables à la réalisation d'une installation intérieure de gaz respectant les règles de l'arrêté du 23/02/2018 applicable depuis le 01/01/2020
- Maîtriser la saisie et le remplissage des nouveaux certificats de conformité.

A noter : ce stage ne permet pas de passer le test nécessaire pour obtenir l'appellation PG Installation ou la renouveler. Il permet d'actualiser ses connaissances conformément à l'arrêté du 23 février 2018 qui remplace celui du 2 août 1977.

Programme :

■ 1^{ère} séquence : 3H30

Présentation du nouvel arrêté du 23 février 2018

Présentation des cinq guides thématiques du CNPG

Présentation détaillée des modifications liées à la réalisation d'une installation intérieure domestique gaz conformément à l'arrêté du 23 février 2018 :

- (SPE) Sites de production d'énergie
- (AAS) Aptitude au soudage (soudage, brasage et soudo-brasage)
- (AMG) Appareils et matériels à gaz
- (IG) Installations de gaz
- (EVAPDC) Evacuation des Produits De Combustion

■ 2^e séquence : 3H30

Découverte des nouveaux certificats de conformité

Exercices d'applications sur des cas concrets

Correction en commun

Bilan et synthèse de la formation

Le + de la formation :

Se tenir à la pointe de l'actualité réglementaire pour les professionnels du gaz.